Nations Unies S/2020/951



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 septembre 2020
Français
Original : anglais

Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le rapport ci-après est présenté en application du paragraphe 52 de la résolution 2502 (2019), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, tous les six mois, un rapport sur le respect des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région[1].Il retrace les événements relatifs à la paix et à la sécurité qui ont jalonné la période allant du 16 mars au 15 septembre 2020 dans la région des Grands Lacs, depuis la publication de mon précédent rapport (S/2020/272).

II. Principaux faits nouveaux

A. Diffusion et incidences de la pandémie de maladie à coronavirus

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué d'avoir d'importantes répercussions sur la région des Grands Lacs. Au 15 septembre 2020, les 13 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération recensaient au total 749 442 cas confirmés et 17 913 morts, d'après l'Organisation mondiale de la Santé. Depuis août, on constate un ralentissement de la progression du taux de nouveaux cas signalés dans la région.

3. La plupart des pays ont agi précocement pour prévenir la propagation de la maladie, notamment en imposant à titre temporaire des restrictions à la circulation et des interdictions de voyager, en décrétant des couvre-feu et la fermeture des frontières (sauf pour le transport de marchandises), en interdisant les grands rassemblements et en fermant écoles et lieux de culte. Les pays et les organisations régionales se sont

[1] Dans ce contexte, le terme « région » désigne les 13 États signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie. Les quatre organisations intergouvernementales suivantes sont en outre garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

20-12709 (F) 121020 121020





également efforcés de renforcer les mécanismes de coordination et d'intervention afin d'atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie. En dépit de l'augmentation continue du nombre des cas confirmés, la quasi-totalité des pays de la région ont commencé depuis peu à assouplir les restrictions.

4. Dès le déclenchement de la pandémie, les pays de la région se sont attachés à endiguer la diffusion du virus et à en atténuer les retombées socioéconomiques. Les mesures prises pour lutter contre la pandémie ont engendré une réduction de l'activité économique dans plusieurs pays, dont l'effet a été préjudiciable sur les populations vulnérables, en particulier celles qui travaillent dans le secteur non structuré, qui représente une part non négligeable de l'emploi dans toute la région. Par ailleurs, les dépenses publiques imprévues entraînées par la lutte contre la pandémie, conjuguées à une moindre capacité de mobilisation des ressources au niveau national, n'ont fait qu'accentuer le ralentissement économique, quoique dans une proportion variable d'un pays à l'autre. Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la région pourrait entamer sa reprise économique dès 2021, si la pandémie est bien jugulée. Cependant, un certain nombre d'initiatives relevant de la mise en œuvre de l'Accord-cadre ont également été freinées par la pandémie de COVID-19, comme la convocation de la dixième réunion du Mécanisme régional de suivi, qui a été une nouvelle fois reportée.

B. Sécurité

5. Le 23 mars, j'ai lancé un appel à un cessez-le-feu mondial afin que nous puissions concentrer nos forces sur l'ennemi commun : la COVID-19. Cet appel a été accueilli favorablement par plusieurs États Membres de la région. Alors que les conditions de sécurité sont restées relativement stables, des incidents transfrontaliers ont cependant continué d'être signalés. Par rapport à la période précédente, le nombre des déclarations de personnes indiquant avoir vu des soldats étrangers présents sur le territoire de la République démocratique du Congo s'est accru. Face à cette situation, la réaction des pays a été de passer par la voie diplomatique et les mécanismes régionaux existants.

6. À titre d'exemple, la République démocratique du Congo et la Zambie ont décidé de passer par la voie diplomatique pour régler un différend frontalier de longue date qui, en mars, avait débouché sur des incidents opposant les forces armées des deux pays à Kibanga/Chibanga, le long de leur frontière commune. À l'issue de consultations bilatérales, les deux pays ont saisi de ce différend l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité, de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a réussi à désamorcer les tensions.

7. Le 27 juin, un groupe armé non identifié d'une centaine de combattants aurait attaqué une base de l'armée rwandaise, dans le village modèle de personnes déplacées de Yanze (district de Nyaruguru), le long de la frontière avec le Rwanda. La Force de défense rwandaise (FDR) a confirmé cette attaque et indiqué avoir tué quatre des assaillants et en avoir capturé trois autres, trois soldats ayant été blessés à cette occasion. Elle a en outre déclaré que les assaillants venaient de la province de Cibitoke, au Burundi, et avaient battu en retraite vers cette zone après l'attaque. Dans un communiqué de presse officiel publié le même jour, la Force de défense nationale du Burundi a déclaré que « le sol burundais ne peut pas être le sanctuaire des éléments armés qui perturbent la sécurité des pays voisins ». Lors d'un incident séparé, survenu le 7 mai, des soldats rwandais et burundais ont échangé des tirs au lac Rweru, en raison, semble-t-il, de querelles relatives à des questions de pêche. Aucun des deux gouvernements n'a publié de déclaration officielle à cette occasion.

8. Le 14 avril, le vice-président et porte-parole de la coalition de la société civile de la province du Nord-Kivu a fait part de sa préoccupation au sujet de la présence présumée de contingents de la FDR près de la capitale de province, Goma. Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont tous deux démenti cette information. De nouveau, le 16 avril, des groupes de la société civile de la province du Sud-Kivu ont évoqué des mouvements d'éléments de l'armée burundaise au sud de la ville d'Uvira, après quoi, des reportages dans les médias ont fait état de la retraite qu'auraient opérée les contingents burundais vers le Burundi.

9. Des incursions de soldats angolais et centrafricains en territoire congolais ont également été signalées. Le 29 mai, des contingents angolais et congolais auraient échangé des tirs à Kabuakala, dans la province du Kasaï, après que des soldats angolais aient semble-t-il traversé la frontière. Le 17 juillet, les autorités congolaises ont soutenu que des soldats angolais étaient présents dans le camp de Matungulu, dans le Kasaï. Ces incidents ont fait l'objet de discussions dans le cadre de la Commission frontalière mixte reconstituée. Des incursions de forces centrafricaines ont également été signalées dans la province du Nord-Ubangi, où ces forces auraient été en train de traquer des éléments anti-balaka opérant dans la zone.

10. Des incidents auxquels seraient mêlés des contingents sud-soudanais ont été signalés dans l'est de la République démocratique du Congo et en Ouganda. Dans l'Ituri, des membres de l'armée sud-soudanaise ont été accusés par les autorités congolaises d'avoir pillé et incendié des habitations entre avril et juin. Une réunion bilatérale organisée après l'incident entre les services de sécurité concernés a débouché sur la libération d'un otage congolais et la restitution par les autorités sud-soudanaises des biens pillés. Les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPO) ont signalé que le 1er juin, quatre soldats sud-soudanais avaient été tués par balle dans un affrontement avec les FDPO survenu dans le district de Moyo, après être passés illégalement en territoire ougandais. Le 5 juillet, deux citoyens sud-soudanais, un soldat et un civil, auraient été arrêtés dans le district d'Amuru (Ouganda) après s'être apparemment attaqués à des soldats des FDPO en patrouille aux points d'entrée frontaliers.

11. Le 9 avril, les FDPO ont échangé des tirs avec des soldats des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) au lac Albert après que les seconds, selon les déclarations, aient pénétré en territoire ougandais. Deux soldats des FARDC auraient été tués, et deux autres blessés et arrêtés. Après l'incident, une rencontre a eu lieu entre responsables congolais et ougandais, qui ont réglé la question.

12. Dans la nuit du 23 au 24 août, un affrontement se serait produit entre la Force de défense nationale du Burundi et la Résistance pour un État de droit au Burundi après une attaque survenue à Bugarama (province de Rumonge), revendiquée par le groupe armé, qui aurait fait une quinzaine de morts et provoqué des déplacements de populations.

13. Dans l'est de la République démocratique du Congo, des groupes armés ont continué de perpétrer des attaques contre les civils, en dépit des opérations militaires des FARDC, qui se sont poursuivies, et de l'affaiblissement consécutif de certains groupes armés de la zone et de l'étranger. Les Forces démocratiques alliées (ADF) ont étendu leurs activités à l'Ituri, tout en tentant de regagner des positions qu'elles avaient perdues dans le Nord-Kivu au cours des opérations menées par les FARDC en octobre 2019. Entre le 14 mai et le 22 juin, les ADF ont tué plus de 60 civils et quatre soldats, principalement dans les territoires d'Irumu et de Djugu (Ituri), tandis que certains de leurs éléments sont soupçonnés d'avoir tué plus de 40 personnes au Nord-Kivu pendant la période du 5 avril au 23 juin, dont un soldat de la paix des Nations Unies.

14. Les opérations ciblées des FARDC contre un bastion clef des Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes abacunguzi (FDLR-FOCA) à Kazaroho, dans le Nord-Kivu, ont encore affaibli le groupe, et ce, après le meurtre ou l'arrestation de certains chefs de groupes armés rwandais. On estime cependant que les FDLR-FOCA ont conservé des capacités opérationnelles et une certaine influence auprès des milices locales, comme le démontre l'attaque perpétrée par des personnes soupçonnées d'appartenir aux FDLR dans le parc national des Virunga, le 24 avril, qui a fait 13 morts parmi les gardes forestiers et quatre parmi les civils.

15. Plusieurs soldats des FARDC ont trouvé la mort lors d'attaques de groupes armés signalées dans le Nord-Kivu contre plusieurs positions des FARDC entre le 13 et le 22 juillet. Le Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et plusieurs groupes de la société civile ont attribué ces attaques à d'anciens membres du Mouvement du 23 mars (M23). La direction du groupe a démenti cette accusation mais reconnu la présence d'anciens éléments du M23 sur le territoire de Rutshuru, dans le Nord-Kivu.

16. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a continué d'opérer en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. En avril et mai, le groupe aurait enlevé pas moins de six civils et en aurait temporairement détenu 92 autres, capturés à l'occasion d'embuscades posées le long des routes et d'attaques de collectivités. La plupart des attaques se sont produites dans le Bas-Uélé, en République démocratique du Congo.

17. Les groupes armés locaux sont restés des facteurs d'instabilité, provoquant insécurité et violations des droits de l'homme à grande échelle dans l'est de la République démocratique du Congo. L'Ituri et le Sud-Kivu ont continué de pâtir de la violence, dont le caractère transfrontalier nuit à la paix et à la sécurité régionales. Dans l'Ituri, un groupe mal défini composé d'éléments basés dans le territoire de Djugu, issus notamment de la Coopérative de développement du Congo, mouvement armé qui prétend assurer la défense du groupe ethnique des Walendu, a lancé plusieurs attaques contre des civils, dont des membres du groupe ethnique des Wahema. Au Sud-Kivu, des affrontements entre les FARDC et des groupes armés locaux ont été recensés, ainsi que des violences intercommunautaires, malgré la signature le 13 mars d'un cessez-le-feu entre communautés. Des milices locales opérant dans l'est de la République démocratique du Congo auraient peut-être également reçu un soutien de groupes armés, composés notamment d'ex-combattants du M23.

C. Évolution de la situation politique

18. La coopération régionale et les initiatives diplomatiques des dirigeants de la région se sont poursuivies au cours de la période considérée, par le truchement des mécanismes régionaux, notamment dans le contexte des mesures de lutte adoptées contre la pandémie de COVID-19. Les processus électoraux, notamment les élections générales au Burundi et les préparatifs du scrutin en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, se sont déroulés comme prévu. En République démocratique du Congo, les efforts consacrés par le Gouvernement à la poursuite de son programme de réforme, sur fond de tensions croissantes au sein de la coalition au pouvoir, ont continué de dominer l'actualité.

19. Les consultations menées dans le cadre du processus quadripartite engagé aux fins de la normalisation des relations entre le Rwanda et l'Ouganda, avec le concours de l'Angola et de la République démocratique du Congo, se sont poursuivies à l'occasion de la quatrième réunion de la commission ministérielle ad hoc sur la mise en œuvre, tenue le 4 juin par visioconférence au niveau des ministres des affaires

étrangères. Les 8 et 9 juin, l'Ouganda a libéré 130 citoyens rwandais détenus sur son sol et les a remis au Rwanda. La libération de 12 autres a suivi le 7 juillet.

20. Le Burundi et le Rwanda ont fait la preuve de leur détermination à continuer d'œuvrer au règlement pacifique des questions de sécurité, après les incidents survenus de part et d'autre des frontières les 7 mai et 27 juin. Le Ministre rwandais des affaires étrangères, Vincent Biruta, a fait part de la volonté de son pays d'aborder un nouveau chapitre de ses relations bilatérales avec le Burundi, position confirmée ensuite par le Président Paul Kagame dans le cadre d'entretiens accordés en juin et juillet. C'est un acquis dans le sens d'une normalisation des relations après la tenue des élections au Burundi. Pour sa part, le Président burundais, Évariste Ndayishimiye, a indiqué, dans son discours d'investiture, le 18 juin, qu'il était disposé à établir des partenariats avec tous les pays désireux de coopérer avec le Burundi.

21. Après les affrontements survenus en mars le long de la frontière entre la République démocratique du Congo et la Zambie, la concertation diplomatique entre les Ministres des affaires étrangères respectifs a contribué à désamorcer les tensions. Une demande commune y a été adressée au Zimbabwe, en sa qualité de président de l'Organe de coopération de la SADC en matière de politique, de défense et de sécurité, afin qu'il contribue à un règlement diplomatique du différend frontalier. Du 23 au 29 juillet, des experts techniques du Botswana, de la République démocratique du Congo, de la Zambie et du Zimbabwe ont été déployés dans les zones frontalières concernées. La mission a permis l'adoption d'une méthode commune de démarcation de la frontière. À l'appui de ces efforts, le Président congolais, Denis Sassou Nguesso, Président de la CIRGL, a dépêché en mai son ministre des affaires étrangères à Lusaka, Kinshasa et Harare afin d'offrir son concours au règlement pacifique de la question. Au cours d'une rencontre organisée du 14 au 16 septembre à Luanda, l'Angola et la République démocratique du Congo sont convenues de relancer la commission mixte permanente chargées des questions de défense et de sécurité.

22. En République démocratique du Congo, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de son programme, axé en particulier sur la lutte contre la corruption et le renforcement de l'état de droit. Les tensions se sont accrues dans la coalition au pouvoir entre le Cap pour le changement et le Front commun pour le Congo (FCC) après la nomination par l'Assemblée nationale du nouveau président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et une initiative de réforme de l'appareil judiciaire lancée par des membres du FCC. Ces événements ont déclenché des manifestations d'un certain nombre de partis politiques et d'organisations de la société civile à Kinshasa et dans tout le pays. Les nominations auxquelles a procédé le Président Félix Tshisekedi, le 17 juillet, au sein de plusieurs organes civils, militaires et judiciaires, dont celle de la première femme juge à la Cour constitutionnelle, qualifiée d'inconstitutionnelle par le FCC, qui estimait qu'elle ne respectait pas la procédure, ont encore envenimé les tensions.

23. Au Burundi, les élections présidentielle et législatives se sont déroulées le 20 mai, après une campagne émaillée de plaintes de violences et de harcèlement formulées par l'opposition et nombre d'acteurs de la société civile, et qui a vu l'arrestation de candidats et de partisans du principal parti d'opposition, le Congrès national pour la liberté (CNL). L'opposition a également dénoncé l'exclusion de ses représentants de plusieurs bureaux de vote. Le 25 mai, la Commission nationale électorale indépendante a annoncé la victoire d'Évariste Ndayishimiye, général à la retraite et candidat du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), le parti au pouvoir, qui a remporté 68 % des voix. Aux élections législatives, le CNDD-FDD a remporté 72 % des sièges de l'Assemblée nationale. Agathon Rwasa, candidat à l'élection présidentielle et chef du CNL, invoquant des fraudes et des irrégularités massives, a contesté les résultats

provisoires et déposé un recours devant la Cour constitutionnelle le 28 mai. Ce recours a été rejeté le 4 juin.

24. En conséquence, le Président élu, M. Ndayishimiye, a été investi le 18 juin après la mort du Président Pierre Nkurunziza, survenue le 8 juin. Dans son discours d'investiture, le nouveau Président a appelé de ses vœux une coopération avec la communauté internationale fondée sur le respect mutuel et axée sur l'environnement, le développement économique, l'intégration régionale et le développement des infrastructures. Concernant les priorités nationales, il a insisté sur la nécessité d'un dialogue avec l'opposition du pays, du retour des réfugiés et des autres Burundais en exil, de la lutte contre la corruption et de l'amélioration du système de justice et de gouvernance, dans l'objectif du développement durable. Il a également demandé aux Burundais de prendre toutes les mesures nécessaires pour endiguer la propagation de la COVID-19 dans tout le pays. Un nouveau gouvernement a prêté serment le 30 juin, avec à sa tête le Premier Ministre, Alain Guillaume Bunyoni.

25. En Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, les préparatifs des élections se sont poursuivis. En Tanzanie, le Parlement a été dissous le 15 juin avant les élections présidentielle et législatives prévues pour le 28 octobre. Le parti au pouvoir, Chama Cha Mapinduzi, a soutenu la candidature à l'élection présidentielle du Président sortant, John Magufuli, le 11 juillet. En Ouganda, le 16 juin, la Commission électorale a publié un plan de progression révisé pour les élections présidentielle et législatives prévues au début de 2021 dans le but de limiter au cours de la campagne les risques associés à la pandémie de COVID-19. Le 28 juillet, le Président sortant, Yoweri Museveni, désigné candidat de son parti, le Mouvement de résistance nationale, a brigué un sixième mandat.

D. Situation humanitaire

26. La situation humanitaire dans la région, toujours marquée par la violence et les déplacements de populations qu'elle provoque, notamment dans l'est de la République démocratique du Congo, et les catastrophes naturelles, a été encore aggravée par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Outre les 4,5 millions de personnes déplacées en République démocratique du Congo, il y avait encore, en août 2020, plus de 919 000 réfugiés congolais hors du pays, répartis entre plusieurs pays de la région. C'est l'Ouganda qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés congolais (415 472), suivi du Burundi (77 757), de la République-Unie de Tanzanie (77 051) du Rwanda (77 017), de la Zambie (52 773), de l'Angola (23 258) et du Congo (20 687). La République démocratique du Congo a également continué d'accueillir plus de 528 000 réfugiés du Burundi, de la République centrafricaine, du Rwanda et du Soudan du Sud. Au total, 328 727 réfugiés burundais ont été accueillis par d'autres pays de la région des Grands Lacs ; le groupe le plus important (160 297 personnes) est toujours accueilli en République-Unie de Tanzanie.

27. En dépit de quelques tensions, précédant les élections au Burundi, il n'y a pas eu d'important déplacement de population à l'intérieur ou vers l'extérieur du pays. Après la suspension du rapatriement des réfugiés, effectué sur une base volontaire, pendant la période électorale, le groupe de travail technique de la Commission tripartite pour le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais, où siègent des membres des Gouvernements burundais et tanzanien et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), s'est réuni du 22 au 24 juillet à Kigoma (République-Unie de Tanzanie), et les retours de réfugiés ont repris en août à partir de la République-Unie de Tanzanie, avec le concours du HCR. Au 31 août 2020, plus de 7 500 réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie s'étaient inscrits en vue d'être rapatriés et 11 961 réfugiés au total avaient bénéficié d'une aide pour retourner

chez eux dans les huit premiers mois de 2020. Il faut ajouter à ce chiffre quelques réfugiés burundais du camp de Mahama, au Rwanda, qui ont demandé à retourner au Burundi dans une lettre ouverte en date du 26 juillet. Une réunion technique entre les Gouvernements burundais et rwandais et le HCR, le 13 août, a permis de parvenir à un accord sur la revitalisation de l'accord tripartite de 2005 pour le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais. Le rapatriement assisté des réfugiés du Rwanda vers le Burundi a commencé le 27 août, 993 réfugiés burundais volontaires étant rapatriés au total, en deux convois.

28. La pandémie de COVID-19 a ajouté à la vulnérabilité des personnes déplacées, en raison notamment de la fermeture temporaire des frontières, qui a eu un impact sur l'admission de nouveaux demandeurs d'asile. Ainsi, des personnes déplacées qui fuyaient des affrontements entre milices dans l'Ituri (République démocratique du Congo) en juin se sont trouvées bloquées à la frontière ougandaise, 3 000 d'entre elles étant finalement accueillies en Ouganda à la faveur de la brève réouverture du passage frontalier entre le 1er et le 3 juillet.

E. Droits de l'homme et état de droit

29. La région a progressé dans la lutte contre l'impunité. Toutefois, des violations des droits de l'homme ont continué d'être signalées. Les infractions en cause comprennent des violations commises par des groupes armés et d'autres acteurs dans des zones caractérisées par la faiblesse de l'autorité de l'État et la porosité des frontières, ainsi que des zones offrant un accès limité à la justice. Des restrictions des libertés et des droits fondamentaux ont été signalées, notamment dans le cadre des processus électoraux. Des violations, des droits de l'homme, y compris des violences sexuelles et fondées sur le genre, ont également été signalées dans le cadre des mesures de confinement et autres mesures adoptées face à la pandémie de COVID-19.

30. Le 20 juin, le tribunal de Gombe à Kinshasa, en République démocratique du Congo, a conclu à la culpabilité de Vital Kamerhe, chef de cabinet du Président Tshisekedi, et de deux coaccusés pour les chefs de corruption et de détournement de fonds dans le cadre du programme des 100 jours mis en place par le Président Tshisekedi à son entrée en fonctions. Les avocats des défendeurs ont interjeté appel du verdict le 24 juin.

31. Le 7 juin, sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI), le chef de milice janjaouid soudanais Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (désigné auparavant, dans les documents de la Cour, sous le nom de « Ali Kushayb »), s'est rendu aux autorités de la République centrafricaine puis a été transféré à la Cour le 8 juin.

32. Dans l'est de la République démocratique du Congo, des groupes armés ont continué de perpétrer de graves violations des droits de l'homme. Un rapport publié en juillet par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a indiqué que les ADF étaient responsables de plus de 170 atteintes aux droits de l'homme commises entre le 1er février et le 30 juin, et qui ont fait au moins 570 victimes. Le rapport a également détaillé les violations commises par les FARDC et la Police nationale congolaise à l'occasion d'opérations de sécurité, dont le nombre de victimes s'élève respectivement à 109 et 137.

33. Au Burundi, la période préélectorale a été émaillée d'allégations de violations des droits de l'homme, notamment de disparitions forcées et d'arrestations arbitraires, ainsi que d'actes de violence, dont des affrontements entre membres de partis politiques rivaux.

34. En Ouganda, Kizza Besigye et Robert Kyagulanyi, chefs de l'opposition, se sont plaints de s'être vu refuser l'accès à des émissions de radio ou de télévision, entre mars et juin, notamment par des militaires. En République-Unie de Tanzanie, quelques figures de l'opposition et de la société civile ont dénoncé des atteintes à leurs libertés politiques (liberté des médias, liberté de réunion et liberté d'expression, notamment).

35. Des violations des droits de l'homme ont été signalées de la part d'acteurs étatiques dans le cadre des mesures de prévention prises face à la pandémie de COVID-19 ; il s'agit notamment de meurtres et de mutilations, d'arrestations arbitraires, qui auraient été perpétrées dans plusieurs pays de la région. Les autorités nationales et organisations de la société civile compétentes ont également dénoncé l'augmentation notable des signalements de violences sexuelles et de cas de violence fondée sur le genre, dans le cadre des mesures de confinement adoptées face à la pandémie.

III. Mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération

A. Engagements pris par la République démocratique du Congo

36. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a continué de mettre en œuvre les mesures auxquelles il s'était engagé sur le plan national au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Pour continuer de consolider l'autorité de l'État, il a renouvelé le programme national de stabilisation et de reconstruction des zones sortant de conflits armés (STAREC). Le Gouvernement et la MONUSCO se sont également attachés à instaurer un dialogue au niveau local dans l'Ituri, dans le cadre de l'application de l'accord signé avec le Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) le 28 février pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration de ses membres. Le 1er juillet, le STAREC et la MONUSCO, de concert avec l'Organisation internationale pour les migrations et des organisations non gouvernementales locales et internationales, ont inauguré deux projets destinés à permettre la réintégration des éléments du FRPI par le dialogue et des activités de redressement économique et la réintégration de 900 ex-combattants du FRPI, de leurs personnes à charge et de 600 membres de la communauté d'accueil. D'autres dispositions ont également été prises par le comité de suivi du STAREC afin de faire progresser l'application de l'accord avec le FRPI, notamment l'élaboration de projets de lois et de budget correspondants.

37. Pour favoriser la réconciliation et la stabilité, le Président Tshisekedi a demandé en conseil des ministres, le 19 juin, l'adoption de mesures énergiques pour lutter contre le nombre croissant d'incidents provoqués par des discours de haine ou reposant sur des divisions à caractère ethnique dans le pays. Le 17 juillet, il a nommé des magistrats civils dans les juridictions supérieures du pays, dont deux femmes, nommées l'une Présidente du Conseil d'État et l'autre membre du Conseil constitutionnel, où elle est la première femme à siéger. Le 7 août, au cours d'un autre conseil des ministres, le Président a insisté sur l'importance de dispositifs de justice de transition pour les victimes de crimes graves, dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Le 31 août, il a présidé une réunion sur la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo portant notamment sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Les gouverneurs de l'Ituri et du Nord-Kivu et du Sud-Kivu y ont défendu l'idée d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration de proximité.

38. Bien que les activités du Mécanisme national de suivi aient pâti de la pandémie de COVID-19, la direction du Mécanisme s'est employé auprès des groupes armés à persuader leurs éléments de déposer les armes. Elle a également mené des activités en faveur de la stabilité et du développement dans les provinces orientales. Elle a appuyé l'engagement pris par le Gouvernement de rétablir la paix dans la partie orientale du pays et encouragé l'adoption de mesures supplémentaires afin de renforcer la coopération entre les services chargés de la sécurité et la population.

B. Engagements pris par la région

39. En dépit des contraintes imposées par la pandémie, les dirigeants de la région ont continué de se concerter dans un cadre bilatéral et multilatéral pour renforcer les relations et désamorcer les tensions, comme l'illustrent les échanges qui se sont poursuivis entre l'Angola et la République démocratique du Congo dans le cadre du processus quadripartite de normalisation des relations entre le Rwanda et l'Ouganda. Les dirigeants de la région ont également accompli des progrès grâce aux efforts déployés par la SADC, avec le concours de l'Union africaine et de la CIRGL, pour trouver un règlement pacifique au différend frontalier entre la République démocratique du Congo et la Zambie, conformément aux engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération.

40. L'Union africaine, la SADC et la CIRGL, aux côtés de la Communauté d'Afrique de l'Est et des pays de la région, ont poursuivi leurs échanges pour appuyer la tenue d'élections pacifiques et la transition politique au Burundi.

41. Les dirigeants de la région se sont également prononcés en faveur de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo. Au cours du quarantième sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la SADC, tenu virtuellement le 17 août, les dirigeants ont réaffirmé le soutien de la Communauté à la République démocratique du Congo, par l'intermédiaire notamment de la contribution qu'elle apporte à la brigade d'intervention de la force de la MONUSCO, et félicité les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de la Zambie de l'engagement qu'ils ont pris de régler leur différend frontalier à l'amiable.

42. Les organisations et les dispositifs sous-régionaux ont pris des dispositions pour faciliter la coordination transfrontières sur les mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Le 6 avril, le Conseil des ministres de la SADC a adopté des directives régionales en vue d'harmoniser et de faciliter la circulation des marchandises et des services d'importance critique dans la région. Une réunion à laquelle le Président rwandais, Paul Kagame, en sa qualité de Président de la Communauté d'Afrique de l'Est, a convié les Présidents kényan, ougandais et sud-soudanais, le 12 mai, a été couronnée par la conclusion d'un accord sur un système harmonisé de certification des résultats de tests de la COVID-19 et un système de traçage numérique destiné aux conducteurs des véhicules devant passer les frontières. Une réunion des ministres de la santé des États membres de la CIRGL tenue le 10 juillet a débouché sur un accord portant création d'un comité de coordination ministériel, assorti d'un réseau d'experts de la santé, dans le but du partage des meilleures pratiques dans la lutte contre la pandémie. Le 29 juillet, une réunion conjointe entre le Conseil des ministres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la SADC a permis l'adoption de directives harmonisées sur la facilitation du commerce et des transports pendant la pandémie.

43. Les pays de la région se sont également efforcés de relever les défis liés à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Le 14 avril, le Burundi a rouvert à la circulation des véhicules de transport de marchandises ses frontières avec la République démocratique du Congo et le Rwanda, fermées depuis le 15 mars afin

d'endiguer la propagation du virus. Les 15 et 22 mai et le 19 juin, respectivement, le Rwanda, le Kenya et l'Ouganda ont conclu chacun un accord avec la République-Unie de Tanzanie concernant la circulation transfrontalière des biens et des services, assorti de mesures portant sur l'administration de tests et la délivrance de certificats aux chauffeurs de camions.

44. S'agissant de la coopération en matière de sécurité, le Président Tshisekedi et le Président Museveni sont convenus, après des échanges en juin de renforcer leur coopération dans la lutte contre les ADF, ce qui a permis la conclusion, le 20 juillet, d'un accord portant création d'un dispositif commun réunissant les services de sécurité des deux pays.

45. Parmi les autres faits positifs, les chefs des services de renseignement militaire burundais et rwandais se sont rencontrés le 26 août au poste frontière de Nemba, le long de leur frontière commune. À la réunion, organisée avec le concours du Mécanisme conjoint de vérification élargi de la CIRGL, ils ont appelé les autorités des deux pays à résoudre le problème ancien des réfugiés et des exilés politiques, encouragé les forces de défense à contenir et à neutraliser les groupes armés étrangers opérant le long de la frontière, et se sont engagés en faveur d'efforts régionaux visant à mettre en œuvre des mesures autres que militaires afin d'aider à neutraliser les groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo ; ils sont convenus, enfin, de nommer des officiers de liaison pour faciliter des échanges réguliers.

46. Le déclenchement de la pandémie de COVID-19 a entravé de nouveaux progrès dans le sens de l'application des engagements pris au niveau régional au titre de l'Accord-cadre. En atteste, en particulier, la perturbation des réunions des mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre, auxquelles ni le Comité d'appui technique ni le Mécanisme régional de suivi n'ont été conviés en raison des restrictions imposées aux voyages. Parallèlement, mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a continué de tenir des consultations pour organiser la dixième réunion du Mécanisme dans les meilleurs délais.

C. International

47. Durant la période considérée, les partenaires internationaux ont porté leur attention sur l'évolution de la situation en République démocratique du Congo, le processus électoral au Burundi et les moyens d'aider la région à enrayer la pandémie de COVID-19. Dans ce contexte, lors des réunions virtuelles qu'il a tenues les 13 et 28 mai, le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs a salué les progrès accomplis dans la neutralisation des groupes armés et, en particulier, l'engagement pris par les États signataires d'améliorer leur coopération en matière de sécurité et de prévoir des mesures non militaires en vue d'atteindre cet objectif. Le Groupe a également constaté la lenteur de l'application des réformes en République démocratique du Congo, aggravée par les tensions croissantes qui agitent la coalition au pouvoir. Au Burundi, il a préconisé un processus électoral pacifique.

48. Le 11 juin, à une réunion sur la région des Grands Lacs tenue au niveau des ambassadeurs, la Commission de consolidation de la paix a offert son plein appui à l'action menée au niveau régional pour améliorer la coopération économique, le développement et la consolidation de la paix. Elle a noté que la pandémie de COVID-19 pourrait nuire aux perspectives macroéconomiques régionales, perturber l'activité économique et faire peser une charge supplémentaire sur les budgets nationaux, compromettant ainsi la capacité des pays de s'attaquer aux menaces à la paix et à la sécurité. Elle a également souligné l'importance d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources naturelles pour tirer parti des perspectives

socioéconomiques s'offrant à la région. Elle s'est déclarée prête à soutenir le relèvement socioéconomique et les initiatives de développement après la COVID-19, ainsi que les préparatifs de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs. Prenant la parole à la réunion, mon envoyé spécial a insisté sur l'importance des initiatives régionales et transfrontalières pour soutenir la paix et le développement et a appelé l'attention sur les contributions pertinentes du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne les projets en cours entre la République démocratique du Congo et le Rwanda dans le domaine du commerce transfrontalier et de la sécurité alimentaire, ainsi que la réintégration des ex-combattants.

49. S'agissant du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs qui a été établi en 2016 pour faire en sorte que les initiatives de développement du système des Nations Unies dans la région contribuent à l'application de l'Accord-cadre, le Bureau de l'Envoyé spécial a créé en juin un groupe de travail interinstitutions chargé d'examiner la structure de gouvernance de ce cadre, ainsi que le financement et le fonctionnement de son secrétariat, afin de renforcer l'incidence dans la région des activités menées par les entités des Nations Unies au titre de leurs programmes.

IV. Mise en œuvre de la feuille de route de mon envoyé spécial

A. Bons offices du Secrétaire général

50. Malgré les contraintes imposées par la COVID-19, mon envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a poursuivi activement ses échanges avec les principales parties prenantes dans la région, les garants de l'Accord-cadre, les partenaires internationaux et les autres acteurs sur les moyens de consolider les acquis dans l'application et la promotion de la coopération régionale afin d'écarter les menaces pesant sur la paix et le développement durable dans la région.

51. À cet égard, mon envoyé spécial a appuyé les mesures prises aux niveaux national et régional pour faciliter le dialogue et renforcer la confiance entre les pays de la région. Il a tenu des consultations virtuelles périodiques avec de hauts représentants des Gouvernements des pays suivants : Angola, Burundi, Congo, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda, notamment afin d'appuyer les initiatives visant à faciliter le dialogue et à instaurer la confiance, comme le processus quadripartite et les efforts de règlement pacifique du différend frontalier opposant la République démocratique du Congo et la Zambie. Il a par ailleurs mené séparément des consultations avec les Ministres des affaires étrangères burundais et rwandais sur les moyens d'améliorer les relations bilatérales entre les deux pays.

52. Mon envoyé spécial a encouragé les pays signataires à continuer de mener dans la région des initiatives de renforcement de la confiance et de coopération, notamment en ce qui concerne la neutralisation des groupes armés étrangers, l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles et l'intégration économique. Par ailleurs, la promotion de l'entraide judiciaire dans la lutte contre l'impunité et la défense des droits humains, la promotion de la représentation des femmes, sur un pied d'égalité, et leur participation à la paix, à la sécurité et au développement, et la contribution des jeunes au développement sans exclusion restent au cœur de l'action de mon envoyé spécial.

53. Dans le contexte des élections au Burundi, mon envoyé spécial a invité les parties prenantes aux niveaux national, régional et international à œuvrer pour le dialogue et la mobilisation de la communauté internationale en faveur d'un processus électoral pacifique, crédible, associant toutes les parties. Avec mon représentant

spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, ma représentante spéciale auprès de l'Union africaine, la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, le Coordonnateur résident et le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Burundi, il a conçu un plan visant à associer les parties prenantes burundaises avant, pendant et après les élections, et réaffirmé que l'ONU était prête à appuyer le Burundi dans l'action qu'il mène en faveur de la paix, de la réconciliation et du développement durable.

54. Face à la crise résultant de la pandémie de COVID-19 et à la demande des pays de la région, mon envoyé spécial a préconisé une action régionale coordonnée et un soutien résolu de la communauté internationale, notamment des institutions financières multilatérales. À une réunion qu'il a convoquée le 2 avril, des représentants des garants de l'Accord-cadre se sont entretenus des répercussions de la COVID-19 et des perspectives de collaboration politique avec les pays de la région. Dans le cadre des contacts entrepris avec les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes, mon envoyé spécial a appelé l'attention sur l'incidence de la pandémie, en particulier sur les personnes âgées, les femmes, les enfants et les jeunes. Il a également demandé aux pays de la région d'adhérer à l'appel que j'avais lancé à un cessez-le-feu mondial et à la résolution 2532 (2020) du Conseil de sécurité.

B. Appui à la neutralisation des forces déstabilisatrices

55. Le processus de renforcement de la confiance auquel participent les services de renseignement et de sécurité des pays suivants : Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Rwanda, et la mise en application des recommandations qui en sont issues concernant les mesures non militaires complémentaires destinées à neutraliser les groupes armés étrangers ont été ralentis par l'ajournement de la dixième réunion du Mécanisme régional de suivi. Mon envoyé spécial a cependant continué d'exhorter les pays concernés à se mobiliser en faveur du processus et à participer aux réunions de suivi des services de renseignement et de sécurité, avec les garants de l'Accord-cadre.

C. Promotion des femmes et de la paix et de la sécurité

56. La promotion de l'autonomisation des femmes comme agentes du changement aux fins de la transformation socioéconomique et de la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région est demeurée l'une des grandes priorités de mon envoyé spécial. Depuis l'épidémie de COVID-19, il a encouragé les organisations régionales de la société civile à évaluer l'incidence de la pandémie sur le programme lié aux femmes et à la paix et à la sécurité. Une équipe de coordination technique conjointe, dirigée par le Bureau de l'Envoyé spécial et la CIRGL, avec la participation d'organisations régionales féminines de la société civile, s'est réunie chaque semaine pour échanger des informations et recenser les préoccupations et les besoins propres aux femmes et aux filles sur le plan de la prévention et de la protection dans le contexte de la pandémie.

57. À la suite de mon appel du 6 avril à des mesures de lutte contre la violence domestique touchant les femmes et les filles, qui a connu une recrudescence pendant le confinement total, mon envoyé spécial s'est entretenu avec les pays signataires de l'Accord-cadre, leur demandant de réfléchir à des mesures visant à enrayer la violence fondée sur le genre. Il a souligné qu'il fallait investir davantage pour satisfaire les besoins propres aux femmes se trouvant en confinement, et mettre en place des

moyens sûrs de secourir celles qui sollicitent une aide, à la suite de mauvais traitements.

58. À sa douzième réunion, tenue en visioconférence le 12 mai sous les auspices de mon envoyé spécial, le Comité consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre a examiné les répercussions de la COVID-19 sur les femmes, les filles et les autres groupes vulnérables dans la région. Il a proposé que des mesures prioritaires soient prises pour atténuer les retombées économiques de la pandémie et protéger les femmes de ses conséquences les plus graves, et il a invité toutes les parties prenantes à fournir une aide constructive à la société civile dans la région, en particulier aux femmes travaillant dans des petites entreprises et le secteur agricole. S'agissant de la violence fondée sur le genre, il a exhorté les États membres de la CIRGL à prendre des mesures pour que les mécanismes de suivi et de signalement continuent de fonctionner et que les voies de recours demeurent accessibles pendant la pandémie.

59. Mon envoyé spécial a organisé trois tables rondes virtuelles les 28 juillet, 11 août et 20 août, en consultation avec toutes les parties intéressées, qui ont réuni des dirigeantes, des entrepreneurs, des experts, des représentants d'organisations de la société civile et d'entités des Nations Unies et des partenaires internationaux. Elles étaient consacrées aux grandes questions abordées dans la résolution 1325 (2000), à savoir le rôle des femmes dans la promotion de la transformation sociale et économique, la prévention de toutes les formes de violence qu'elles subissent et les mesures propres à garantir leur participation véritable à la vie politique ainsi qu'à la consolidation de la paix. Les participants ont recommandé de renforcer les réseaux de femmes afin d'accroître les échanges d'informations sur les meilleures pratiques, de mettre en place des initiatives ciblées de renforcement des capacités au moyen des cadres juridiques nécessaires aux niveaux national et régional et d'une budgétisation tenant compte des questions de genre, et de mobiliser des ressources par une meilleure coordination et communication aux plus hauts niveaux. Leurs conclusions seront présentées à une réunion spéciale de la Commission de consolidation de la paix.

D. Entraide judiciaire

60. Mon envoyé spécial a continué d'appuyer la lutte contre l'impunité et la promotion de l'état de droit pour prévenir les conflits et instaurer la confiance entre les pays de la région. Si les poursuites engagées dans les affaires répertoriées grâce au Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs ont été ralenties par les restrictions liées à la COVID-19, le Bureau de l'Envoyé spécial a facilité des initiatives de renforcement des capacités organisées conjointement avec des partenaires à l'intention des points focaux du Réseau. Des ateliers virtuels, organisés en juillet par l'Institut international pour la justice et l'état de droit sur la possibilité de suivre à distance les procédures judiciaires dans les affaires de terrorisme et sur l'élaboration de directives normalisées concernant l'entraide judiciaire en matière pénale en Afrique de l'Est, ont permis aux systèmes judiciaires des États signataires de resserrer leur collaboration, malgré les restrictions imposées par la pandémie.

61. Pour aider les pays de la région à appliquer la Déclaration de Nairobi sur la justice et la bonne gouvernance, adoptée en mai 2019, mon envoyé spécial a organisé les 22 et 23 juillet, conjointement avec le secrétariat de la CIRGL, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme un atelier de renforcement des capacités à l'intention des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits la personne et d'autres parties prenantes, au cours duquel des stratégies ont été élaborées et des mesures proposées pour renforcer l'efficacité de

ces institutions, notamment face aux préoccupations soulevées par la pandémie de COVID-19 sur le plan des droits humains.

E. Gestion des ressources naturelles

62. Mon envoyé spécial a continué de collaborer avec les parties intéressées sur la question essentielle de la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles dans la région, qui demeure l'un des principaux facteurs d'instabilité et de violence dans l'est de la République démocratique du Congo ainsi qu'une source de méfiance et de tensions entre les pays de la région. En application des résolutions 2389 (2017) et 2502 (2019) du Conseil de sécurité, et pour appuyer la mise en œuvre de l'Initiative régionale de la CIRGL sur les ressources naturelles, il a consulté les pays de la région, les organisations sous-régionales, les partenaires de développement et les pays importateurs de ressources, en défendant une approche globale qui associe les différentes parties prenantes aux niveaux national, régional et international. À la conférence « DRC Mining Week », organisée par la République démocratique du Congo et qui s'est tenue virtuellement du 17 au 19 juin, mon envoyé spécial a demandé un élargissement de la coopération régionale, en particulier entre les industries extractives et les creuseurs artisanaux, afin de lutter contre l'exploitation illégale et la contrebande de minerais.

63. Le 15 juillet, à une réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria, mon envoyé spécial a fait un exposé sur l'exploitation illégale des ressources naturelles dans la région. Il a demandé un renforcement de l'appui que les partenaires de développement apportent aux initiatives régionales et a appelé l'attention sur les moyens de prévenir les conflits et de consolider la paix dans le cadre de l'exploitation minière artisanale et industrielle en République démocratique du Congo.

64. Par ailleurs, des préparatifs ont été entrepris en vue d'organiser un atelier avec la CIRGL sur la gestion transparente des ressources naturelles. Il est prévu que l'atelier se tienne avant la fin de l'année, si les circonstances liées à la COVID-19 le permettent.

F. Coopération économique

65. Le 18 juin, mon envoyé spécial a convoqué une table ronde virtuelle sur des mesures collectives qui permettraient de réduire l'impact économique de la pandémie de COVID-19, qu'il a coprésidée avec la Secrétaire exécutive de la CEA. La réunion a rassemblé des représentants du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Y ont participé des institutions financières multilatérales et régionales, des organismes des Nations Unies, des partenaires de développement, des garants de l'Accord-cadre et des représentants du secteur privé. Les participants ont recensé les lacunes et les possibilités d'appui et souligné la nécessité de favoriser la synergie et la cohérence afin de mobiliser les ressources dont la région a besoin. Ils ont également exhorté la CIRGL à réfléchir, avec le concours du Bureau de l'Envoyé spécial et de la CEA, à la mise en place d'une plateforme qui permette d'améliorer la cohérence des interventions et de suivre les progrès accomplis par les États Membres, les communautés économiques régionales et les entreprises dans l'accès aux aides financières existantes.

66. Mon envoyé spécial a continué de prêter son concours aux préparatifs de la deuxième Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs, qui demeure un instrument clef pour promouvoir l'intégration et la coopération économiques régionales en vue de mettre les pays de la région sur une voie plus

pacifique, stable et prospère. La Conférence devrait se tenir au début de l'année 2021 au Rwanda, si les circonstances liées à la COVID-19 le permettent.

G. Les jeunes et la paix et la sécurité

67. Le 28 mai, le Bureau de l' Envoyé spécial a participé à une réunion consultative du Comité exécutif du Forum régional multifonctionnel de la jeunesse de la CIRGL, destinée à redynamiser le programme visant à associer les jeunes de la région. De hauts responsables des ministères chargés de la jeunesse y ont participé, aux côtés de représentants nationaux de la jeunesse originaires des États membres de la CIRGL. Mon envoyé spécial a encouragé les jeunes à participer à la lutte collective contre la pandémie COVID-19 et invité les États Membres à saisir les possibilités découlant de la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi que du premier rapport d'étape sur l'application de cette résolution, publié en mars 2020.

H. Stratégie régionale

68. Dans le cadre de mon programme de réforme du dispositif de paix et sécurité, mon envoyé spécial a organisé de mai à septembre une série de consultations avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales afin d'élaborer une stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix ainsi que le règlement et la prévention des conflits dans la région des Grands Lacs. Ces consultations ont réuni des représentants des pays signataires et des garants de l'Accord-cadre, des organisations de la société civile, des représentants des femmes et des jeunes, des universitaires et experts, des représentants du secteur privé, des partenaires internationaux et des représentants des entités des Nations Unies, sur le terrain ou au Siège. La stratégie fera fond sur les éléments positifs enregistrés récemment et s'attachera à exploiter l'avantage comparatif que constitue la présence multidimensionnelle de l'Organisation pour aider les pays et les populations de la région des Grands Lacs à s'engager sur la voie d'une paix, d'une sécurité et d'un développement plus durables.

V. Partenariats avec les organisations et mécanismes régionaux, les partenaires internationaux et les entités des Nations Unies

A. Organisations et mécanismes régionaux

69. Pour favoriser une meilleure compréhension des principaux faits survenus au niveau régional ainsi qu'une approche cohérente, mon envoyé spécial a régulièrement tenu des consultations avec le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs. Le 5 juin, il s'est également entretenu de la situation dans la région avec la Secrétaire exécutive de la SADC. Le 9 juin, il a examiné avec le Secrétaire exécutif de la CIRGL des solutions de nature à resserrer la collaboration. Ces entrevues ont permis de renforcer la coordination sur les questions de paix et de sécurité, d'appuyer les mesures d'atténuation des effets de la pandémie de COVID-19 et d'optimiser les synergies entre les quatre institutions garantes de l'Accord-cadre. Le Bureau de l'Envoyé spécial a également mené de nombreuses activités en collaboration avec la CIRGL, notamment des réunions conjointes sur la gestion durable des ressources naturelles, l'entraide judiciaire, et les femmes et la paix et la sécurité.

B. Autres entités des Nations Unies

70. Mon envoyé spécial a entrepris des contacts réguliers avec d'autres hauts responsables des Nations Unies dans la région afin d'unifier les efforts, comme ma représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, mon représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique. Il a consulté les coordonnatrices et coordinateurs résidents présents dans la région, le Programme des Nations Unies pour le développement, le HCDH, le HCR, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, le Pacte mondial des Nations Unies, la CEA, la CNUCED, le Programme alimentaire mondial, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque africaine de développement en vue de coordonner son action avec eux.

71. Avant, pendant et après les élections au Burundi, mon envoyé spécial a coordonné les efforts entre les entités des Nations Unies présentes dans la région en organisant régulièrement des réunions au niveau des décideurs et au niveau technique, ce qui a favorisé une évaluation conjointe de l'évolution de la situation et de définir conjointement les approches, les plans et les mesures à prendre dans le cadre du processus en cours au Burundi.

72. Au niveau technique, le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs a poursuivi assidûment le dialogue avec la MONUSCO au sujet des faits nouveaux survenus dans la région sur le plan de la paix et de la sécurité et des moyens de resserrer la coopération en améliorant l'échange d'informations, la coordination et l'analyse concernant la situation. Tous les mois, avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Burundi et la MONUSCO, il a également étudié les possibilités de mettre en commun les analyses et de renforcer l'action politique menée à l'échelle régionale.

VI. Observations et recommandations

73. J'estime encourageants les progrès de la coopération dans la région des Grands Lacs, malgré les défis sans précédent posés par la COVID-19. La mobilisation et l'esprit d'initiative des signataires et garants de l'Accord-cadre sont plus importants que jamais, tandis que la pandémie menace d'exacerber l'instabilité et de réduire à néant des gains chèrement acquis. J'encourage les pays de la région à réfléchir à des moyens innovants de mettre à profit les problèmes engendrés par la COVID-19 pour renforcer la collaboration et la solidarité et de resserrer la coopération sur des questions de paix et de développement essentielles. Je tiens à exprimer ma solidarité avec les peuples et les gouvernements de la région, et à les assurer de l'appui indéfectible du système des Nations Unies dans l'action qu'ils mènent pour faire face à cette crise et s'en relever.

74. Je salue les mesures prises par les pays, les organisations et les mécanismes afin de limiter la propagation du virus. Je n'en demeure pas moins préoccupé par la lenteur de la mobilisation des partenaires internationaux face à ce qui risque de devenir un facteur majeur de détresse sociale et économique dans la région. Je demande à la communauté internationale d'intensifier son appui aux institutions nationales et régionales qui organisent la riposte à la pandémie, sans perdre de vue les besoins urgents des populations les plus vulnérables. J'exhorte ces institutions à s'acquitter de leurs responsabilités de façon transparente pour que les populations en difficulté soient constamment épaulées.

75. Il est essentiel que les pays entretiennent des relations cordiales si l'on veut que la région parvienne à la paix, à la stabilité et au développement. C'est pourquoi je me

réjouis de la poursuite du processus quadripartite visant à normaliser les relations entre l'Ouganda et le Rwanda sous les auspices de l'Angola et de la République démocratique du Congo. J'encourage l'Ouganda, le Rwanda et les facilitateurs à faire rapidement aboutir ce dialogue.

76. Je me félicite que la République démocratique du Congo et la Zambie aient décidé de régler pacifiquement leur différend frontalier. Je salue l'engagement pris par la SADC de faciliter un règlement politique, avec le concours de la CIRGL et de l'Union africaine. Par ailleurs, je me félicite des progrès accomplis dans la perspective d'une reprise de la coopération entre le Burundi et le Rwanda en matière de sécurité, comme en atteste la réunion des chefs des services de renseignement militaire des deux pays qui s'est tenue le 26 août. Je félicite également l'Angola et la République démocratique du Congo de leur attachement au dialogue, qui les a conduits à réactiver la commission mixte permanente chargée des questions de défense et de sécurité. Mon envoyé spécial est prêt à continuer d'appuyer toutes les initiatives régionales visant à instaurer la confiance entre les signataires de l'Accord-cadre.

77. La transition politique au Burundi constitue une étape importante pour le pays et la région. J'invite les Burundais à prendre des mesures décisives aux fins de la réconciliation nationale et de l'amélioration des relations du pays avec ses voisins. L'Organisation des Nations Unies continuera d'appuyer le Gouvernement et le peuple burundais sur la voie de la stabilité politique et socioéconomique et d'un développement inclusif et durable.

78. Je m'inquiète de ce que l'aggravation des tensions dans la coalition au pouvoir en République démocratique du Congo mette en péril les progrès accomplis sur le plan de réformes essentielles qui pourraient concourir à améliorer la sécurité dans les provinces de l'est et à affaiblir encore davantage les groupes armés. Par conséquent, je demande de nouveau à toutes les parties nationales concernées, toutes tendances confondues, et à la société civile, de continuer ensemble à jeter les bases de la paix, de la stabilité et du développement durable.

79. Je me réjouis que les signataires et les garants de l'Accord-cadre continuent de participer à ces processus dans le cadre de réunions virtuelles, même si la pandémie de COVID-19 a perturbé la mise en œuvre de l'Accord-cadre, entraînant notamment le report de réunions importantes de ses mécanismes de gouvernance et de la Conférence sur l'investissement et le commerce dans la région des Grands Lacs. À ce titre, je forme le vœu que la dixième réunion du Mécanisme régional de suivi puisse se tenir dès que les circonstances le permettront.

80. Il importe que les initiatives en faveur de la coopération et de l'intégration économiques régionales se poursuivent, surtout de nos jours, afin de contribuer à atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie. À cet égard, et dans le contexte de la lutte contre les causes profondes de l'instabilité, je salue le travail que la CIRGL a accompli avec l'appui de mon envoyé spécial pour apporter une solution globale au problème de l'exploitation et du commerce illicites des ressources naturelles. J'invite les pays de la région, ainsi que les pays de transit et de destination, à prendre pleinement part à ce processus afin de contribuer à l'avènement d'une ère de coopération régionale en matière de ressources naturelles, propre à favoriser une prospérité partagée.

81. La poursuite des activités de groupes armés, en particulier dans l'est de la République démocratique du Congo, menace grandement la stabilité et le développement de la région. Je me félicite du processus de renforcement de la confiance en cours, auquel ont participé les services de renseignement et de sécurité des principaux pays de la région des Grands Lacs, ainsi que du consensus parmi les

dirigeants de la région sur l'importance d'intégrer des mesures non militaires aux opérations militaires contre les groupes armés. J'encourage les dirigeants de la région à poursuivre et intensifier leur action dans ce domaine, avec l'appui de mon envoyé spécial et des garants de l'Accord-cadre. J'exhorte en particulier les gouvernements de la région à accélérer la mise en place de cadres de désarmement, de démobilisation et de réintégration essentiels aux niveaux national et régional.

82. Malgré quelques progrès sur le plan des droits humains, il faut en faire davantage pour que les habitants de la région soient protégés contre tous actes de violence et pour faire régner l'état de droit. Il est inquiétant de constater que la violence fondée sur le genre a fortement augmenté, en partie sous l'effet des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19. Je demande aux dirigeants de la région de continuer à faire de la protection des droits humains et de la lutte contre l'impunité leurs priorités. Mon envoyé spécial se tient prêt à œuvrer dans ce sens, en collaboration avec les partenaires nationaux et régionaux, et à aider à la mise en œuvre de mesures supplémentaires tendant à atténuer l'impact de la pandémie sur les droits humains.

83. J'observe que des avancées ont été enregistrées au niveau des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. J'encourage toutes les parties prenantes à s'attaquer à l'incidence disproportionnée de la pandémie de COVID-19 sur la sécurité et les moyens de subsistance des femmes et à prendre de nouvelles mesures en faveur de leur autonomisation sociale et économique. Je demande à tous les pays de la région de célébrer le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) en garantissant de manière durable la pleine participation et représentation des femmes aux processus politiques et électoraux.

84. Je suis profondément préoccupé par les déplacements permanents de population et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Je demande à toutes les parties prenantes de prendre de toute urgence des mesures pour améliorer le sort de ces populations vulnérables et de redoubler d'efforts afin de trouver des solutions durables.

85. Je veux croire que la stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix ainsi que le règlement et la prévention des conflits dans la région des Grands Lacs se traduira par une meilleure efficacité de l'aide apportée par les entités des Nations Unies et contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable.

86. Je remercie mon envoyé spécial et son équipe de leur appui indéfectible à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.